SOMMAIRE EXÉCUTIF - Suite de la rubrique

Objet : Appel d'offres STM-5773-05-17-60 (Adjudication) Services pour la disposition de matières résiduelles diverses (ordures, matières en conteneurs et trappes à graisse)

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin ☑ Démarche et conclusion ☐ Développement durable ☐ Subvention

Pour le Bloc 1, concernant le prix unitaire par tonne métrique (/tm) obtenu pour le présent contrat pour l'année 2018, sans taxes ni redevances à l'enfouissement, il représente un écart de 22,8 % défavorable par rapport au dernier prix payé par la STM. Cet écart s'explique par un prix extrêmement avantageux au contrat précédent (25 % favorable), un écart impossible à maintenir sur le long terme. On pourrait parler d'un retour à la normal des prix du marché pour la STM.

Pour le Bloc 2, concernant le prix total obtenu pour le présent contrat pour les années 2018-2019, sans taxes, il représente un écart de 12 062,18 $ (12,22 % défavorable) par rapport au dernier prix payé par la STM. Cet écart s'explique par un prix soumis légèrement supérieur à l'inflation.

Pour le Bloc 3, concernant le prix total obtenu pour le présent contrat pour les années 2018-2019, sans taxes, il représente un écart de 1 211,61 $ (5,78 % favorable) par rapport au dernier prix payé par la STM. Cet écart s'expliquent par un prix plus avantageux conséquence d'un nouveau fournisseur plus agressif sur les prix.

Redevances à l'enfouissement payable

Les montants pour adjudication, des blocs 1 et 2, est différent du montant soumis, car il comprend une réserve pour la redevance à l'enfouissement (5 % pour le Bloc 1 et 2 % pour le Bloc 2). Le document d'appel d'offres prévoit un ajustement du prix en fonction de la redevance exigible par le *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles*.

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin ☑ Démarche et conclusion ☐ Développement durable ☐ Subvention

Historique du/des contrat(s) précédent(s)
Contrat: STM-4543-05-13-60 Bloc 1 - Élimination des matières non valorisables
Nature de l'autorisation: (Contrat de base), Résolution CA-2013-341
Montant autorisé TTI (sans contingence): 369 760,00 $
Période couverte par l'autorisation: du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2015
Adjudicataire: BFI Canada Inc.

Contrat: STM-4543-05-13-60 Bloc 1 - Élimination des matières non valorisables
Nature de l'autorisation: (Option de renouvellement), Résolution CA-2015-331
Montant autorisé TTI (sans contingence): 391 861,22 $
Période couverte par l'autorisation: du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017
Adjudicataire: BFI Canada Inc. faisant affaires sous le nom de Vision Enviro Progressive

Contrat: STM-4543-05-13-60 Bloc 2 - Mise en valeur de matières mises en conteneurs
Nature de l'autorisation: (Contrat de base), Résolution CA-2013-341
Montant autorisé TTI (sans contingence): 94 767,44 $
Période couverte par l'autorisation: du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2015
Adjudicataire: Services Matrec inc.

Contrat: STM-4543-05-13-60 Bloc 2 - Mise en valeur de matières mises en conteneurs
Nature de l'autorisation: (Option de renouvellement), Résolution CA-2015-331
Montant autorisé TTI (sans contingence): 103 314,11 $
Période couverte par l'autorisation: du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017
Adjudicataire: Services Matrec inc.